

Consignes de curage des réseaux réhabilités

AST fabrique des chemises de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

La matrice peut être en fibre de verre ou en feutre, imprégnée de résine polyester, polyester sans styrène, époxy ou vinylester.

Certains de ces procédés sont sous DTA ; les procédés **Breizh Liner** (DTA n°17/15-298) et **Breizh Fibre** (DTA n°17/23-366) ; en vue de proposer au client final, un chemisage certifié NF 390.

Dans le cadre de l'activité d'hydrocurage sur toutes les chemises fabriquées par AST (sous et hors DTA), **nous demandons aux prestataires d'hydrocurage de respecter impérativement les prescriptions suivantes :**



Le respect des prescriptions ci-dessous est impératif : risque avéré et très important de dégradation de la gaine en cas de non-respect

- **120 bars max** en sortie de pompe inférieure
- **250 L/min de débit max** soit 4,1 L/s
- Curage d'aval vers amont
- Vitesse de la tête : 1m/s à l'aller et 0,1m/s au retour
- Uniquement **tête de curage à jets fixes arrière, orientés de 30° et parfaitement équilibrés**
- **Tête adaptée au diamètre intérieur de la chemise (gaine)**
- Têtes de débouchage, plate, obus, cobra, rotative, à chaîne, sont interdites
- **Travail en stationnaire interdit**
- Attention au choc du flexible sur le bord de la chemise (gaine) lors de la mise en marche

En cas de dégradations constatées, la responsabilité de l'entreprise de curage pourra être recherchée. Il est fortement recommandé aux prestataires d'enregistrer, via un manomètre numérique-enregistreur, les pressions appliquées lors des curages.

